

# Vidéos sur Internet: petit guide pour une utilisation légale de la musique

## Partie 2: musique mood/musique libre de droit SUISA

Avec une petite vidéo, le message passe mieux. Oui, mais quelle musique utiliser pour renforcer le message visuel? L'utilisation d'un morceau dans une vidéo implique certains coûts. Voici quelques informations à connaître dans ce domaine.

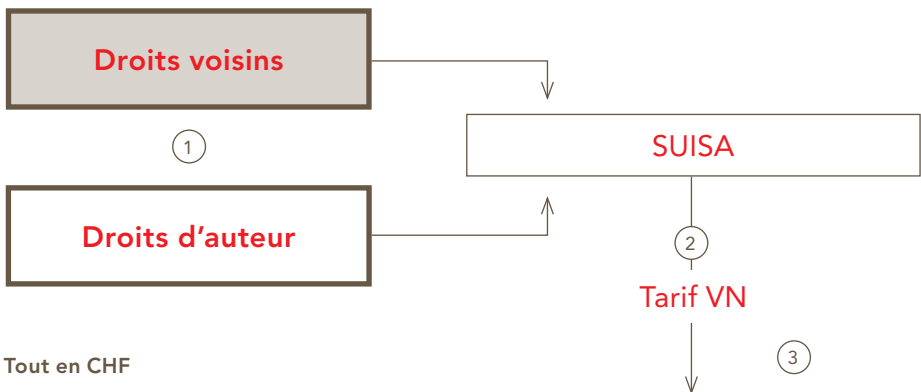
Comme nous l'avons montré dans la première partie de ce guide, l'utilisation de musique dans le cadre de la production d'une vidéo implique des démarches qui

peuvent être compliquées. Ainsi, les droits de synchronisation et de reproduction (droits d'auteur) ainsi que les droits de synchronisation relatifs à l'enregistrement (droits voisins) doivent être acquis séparément, les prix doivent être négociés de manière individuelle avec l'éditeur et le label. Pour des productions modestes en particulier, cette solution n'est pas forcément appropriée.

La musique «mood», parfois appelée «production music» ou «library music», offre une solution pratique. Les éditeurs de musique mood disposent de l'ensemble des

droits sur une œuvre; tel n'est pas le cas des éditeurs de musique classique ou populaire. Cela permet d'éviter la clarification des droits de synchronisation auprès de l'auteur, du label et de l'éditeur; un titre peut être licencié de manière simple auprès de SUISA à un tarif fixe. L'un des grands avantages est que les coûts peuvent être budgétés de manière précise. Et le choix est immense: on peut accéder (p.ex. en ligne) à des catalogues de musique mood contenant des centaines voire des milliers d'œuvres, et la sélection est possible par genres musicaux ou par mots-clés. De cette manière, un utilisateur peut par-

### MUSIQUE MOOD



Tout en CHF

Budget	Droit de reproduction	Droit de synchronisation	Droits voisins	Total CH seul.	y.c. étranger
< 2500	50	+ 50% = 25	CH seul.: + 50% = 37.50 y.c. étranger + 100% = 75	112.50	150
2500–5000	100	+ 50% = 50	CH seul.: + 50% = 75 y.c. étranger + 100% = 150	225	300
5000–30000	50 par 60s de musique	+ 50%	CH seul.: + 50% y.c. étranger + 100%		
> 30000	100 par 60s de musique	+ 50%	CH seul.: + 50% y.c. étranger + 100%		

- ① Dans le cas de la musique mood, SUISA octroie tous les droits, donc les droits d'auteur et les droits voisins, de manière groupée. L'acquisition des droits est ainsi considérablement simplifiée, notamment pour de petits utilisateurs.
- ② L'établissement de la licence se fait également selon le tarif VN. Au prix pour la reproduction s'ajoute un supplément de 50% pour les droits de synchronisation et sur ce nouveau montant un autre supplément de 50% pour les droits voisins. Etant donné que les vidéos Internet sont en principe disponibles dans le monde entier, le tarif international s'applique.
- ③ Dans le cas de la musique mood, une distinction est en principe faite entre utilisation internationale et utilisation nationale. Pour les vidéos destinées à Internet, cet aspect a une importance limitée. Le tarif national ne peut en effet être appliqué que si une entreprise n'est active que régionalement et/ou qu'elle limite à certaines régions l'accès à son site Internet (geoblocking).

venir à obtenir une musique qui convient pour sa vidéo.

Une autre possibilité existe: les prestataires de musique «libre de droit SUISA». Ces prestataires fusionnent droits voisins et droits d'auteur et définissent eux-mêmes les conditions de licence. Mais attention: la musique libre de droit SUISA n'est pas libre de tous droits, les droits n'appartiennent simplement ni à une société de gestion ni à un label. Il faut en outre savoir que la musique qui est présentée sur Internet comme libre de droit SUISA ne provient pas toujours de non-membres.

Si vous estimez que tout cela est trop compliqué ou trop cher, il vous reste une solution créative: composer et enregistrer vous-même la musique qui sera intégrée à votre vidéo!

Texte: Fabian Niggemeier et Martin Wüthrich

→ Informations sur la musique mood  
[www.suisa.ch/mood-music](http://www.suisa.ch/mood-music)

→ Informations sur la mise à disposition de films sur Internet  
[www.suisa.ch/films-sur-internet](http://www.suisa.ch/films-sur-internet)

## Glossaire

### Droits de reproduction:

droit de reproduire une copie de l'œuvre

### Droits voisins:

droit sur l'enregistrement, protégé jusqu'à 50 ans après la première publication

### Droit de synchronisation:

droit d'associer une œuvre musicale à des images animées

### Droit:

droit sur l'œuvre, protégée 70 ans après le décès de l'auteur

### Libre de droit SUISA:

productions musicales pour lesquelles les droits ne sont pas gérés par SUISA

## MUSIQUE DE NON-MEMBRES

